



CONVENTION FINANCIERE

Association « Maison de la Nature et de l'Environnement Bordeaux-Aquitaine »

ENTRE :

✓ **L'ASSOCIATION « Maison de la Nature et de l'Environnement Bordeaux-Aquitaine »**

Association de type loi de 1901, déclarée en Préfecture le 2 octobre 1995 et dont le siège social est situé 3 et 5 rue de Tauzia, 33 800 Bordeaux représentée par sa Présidente, Madame Dominique HOFMANN, dûment habilitée aux fins des présentes,

ci-après désignée "l'Association"

ET

✓ **LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX,**

Représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° 2014/ du 14 février 2014, domiciliée à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

ci-après désignée "la Communauté Urbaine de Bordeaux"

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et les engagements de chaque partie signataire et en particulier de définir le montant et les modalités de versement de la subvention de fonctionnement à l'association au titre du projet « Centre Ressources ».

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le budget prévisionnel du projet porté par l'Association étant estimé à 23 000 €, la Communauté a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 8 000 €.

Cette subvention est non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PAIEMENT

La Communauté s'acquittera de sa contribution selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 80 %, soit la somme de 6 400 € suivant la signature de la présente convention,
- le solde (20 %), soit la somme de 1 600 € dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'opération et à la réception des documents suivants :
 - les bilan, compte de résultat et annexes détaillés, certifiés conformes par le Président de l'Association ou par un Commissaire aux Comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un Commissaire aux comptes, Le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel fourni par l'Association lors de sa demande de subvention.
 - le rapport d'activités détaillé des 12 mois de l'opération,
 - une note de commentaire expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'opération (voir l'annexe 2 « Comparatif budget prévisionnel/budget définitif »),
 - les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations...).

De plus, l'association s'oblige à adresser à la Cub les bilans, comptes de résultats et annexes détaillées certifiés conformes par le président de l'association ou le commissaire aux comptes, dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice

- 2013, soit au plus tard le 30 juin 2014
- 2014, soit au plus tard le 30 juin 2015

ARTICLE 4 : CONTROLE ET EVALUATION DES RESULTATS

Le Président de l'Association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de la Communauté, devant les membres de la Commission compétente, le bilan des actions réalisées au cours de l'année ainsi que le bilan financier de l'exercice,
- à faire connaître à la Communauté, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et à transmettre ses statuts actualisés.
- à transmettre à la Communauté, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice, les documents visés à l'article 3.

ARTICLE 5 – CLAUSE DE PUBLICITE

L'Association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 6 – CONDITIONS DE VERSEMENT DE SOLDE

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde, devront être produites dans le délai mentionné à l'article 3.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de l'aide accordée et la Communauté pourra exercer la répétition des sommes versées.

ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée de l'opération, soit 12 mois. Elle prendra fin dès le règlement du solde.

ARTICLE 8 - RESPECT DES REGLES DE LA CONCURRENCE :

" L'association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition du « pouvoir adjudicateur » au sens du droit communautaire de l'article 3-I-1 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

« Art 3 : I. - Les pouvoirs adjudicateurs soumis à la présente ordonnance sont :

1° Les organismes de droit privé ou les organismes de droit public autres que ceux soumis au code des marchés publics dotés de la personnalité juridique et qui ont été créés pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial, dont :

- a) Soit l'activité est financée majoritairement par un pouvoir adjudicateur soumis au code des marchés publics ou à la présente ordonnance ;
- b) Soit la gestion est soumise à un contrôle par un pouvoir adjudicateur soumis au code des marchés publics ou à la présente ordonnance ;
- c) Soit l'organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par un pouvoir adjudicateur soumis au code des marchés publics ou à la présente ordonnance ; »"

ARTICLE 9- RESILIATION DE LA CONVENTION :

9-1 –Résiliation pour faute

En cas de non respect, par l'une ou l'autre des deux parties signataires, des engagements de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée sans préjudice d'une éventuelle action en responsabilité contractuelle, dans un délai de 30 jours à compter d'une mise en demeure restée sans effet.

9-2 –Résiliation pour motif d'intérêt général

La Communauté conserve la faculté de résilier unilatéralement la présente convention pour un motif d'intérêt général et sans qu'une telle résiliation puisse être assortie d'aucune indemnité.

ARTICLE 10- CONTENTIEUX

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux compétent.

Fait à BORDEAUX,

**La Présidente de l'association « Maison
de la Nature et de l'Environnement Bordeaux-
Aquitaine »**

Dominique Hofmann

**Le Président de la Communauté Urbaine
de Bordeaux (C.U.B)**

Vincent Feltesse

ANNEXE 1 - Liste des éléments devant figurer dans le rapport d'activités annuel

Cette fiche est destinée à vous aider à établir votre rapport d'activités annuel, à souligner les faits marquants de l'année.

- 1^{ère} demande
- Renouvellement

- Aide au fonctionnement
- Aide à une manifestation

Tableau de synthèse des actions menées :

Ce tableau est à votre disposition pour vous permettre de mettre en évidence les éventuelles évolutions entre les actions prévues dans le programme d'activités initial présenté lors du dépôt du dossier de demande d'aide et les actions effectivement réalisées à la clôture de votre exercice.

	Programme initial (en %)	Programme réalisé (%)	Commentaires
Action A			
Action B...			
Total			

Informations d'ordre administratif et juridique :

- Nombre d'adhérents :
- Montant de la cotisation annuelle :
 - Nombre d'assemblées générales* :
Nombre de membres présents :
 - Nombre de réunions du Conseil d'administration* :
Nombre de membres présents :
- Nombre de réunions du Bureau* :
Nombre de membres présents :

· Fournir les comptes rendus des différentes réunions qui se sont déroulées dans l'année.

- Nombre de publications destinées aux adhérents :
- Autres informations d'ordre administratif et financier :

Informations concernant les moyens humains :

Nombre de salariés permanents :

Salariés en CDI :

dont salariés à temps partiel :

Salariée en CDD :

dont salariés à temps partiel :

- Nombre de bénévoles :
temps estimé :

- Nombre de stagiaires :
temps estimé :

- Autres informations concernant les moyens humains de votre association :

Autres informations :

- Mises à disposition et avantages en nature obtenus (préciser quels sont les partenaires de l'association et le montant de la valorisation de ces mises à disposition) :

- Territoire d'intervention ou zone d'influence de l'association (préciser quel niveau de territoire) :

- Public ciblé (professionnel et/ou tout public) :

- Nombre de personnes :
- Origine géographique :
- Autre :

Volet communication :

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes, ...)

ANNEXE 2 - Comparatif budget prévisionnel/budget définitif*

	Budget prévisionnel	Budget définitif	Ecart (en € et %)	Commentaires
DEPENSES :				
TOTAL DES DEPENSES				
RECETTES :				
TOTAL DES RECETTES				
SOLDE				

* Le comparatif budget prévisionnel/budget définitif doit être annexé à la convention.

MNE - Pré programme période septembre 2013 à juin 2014

Moncrabeau (47) festival de Cauberotte, (événement “agri-culturel”). À la demande des organisateurs, introduction au concept de la transition. Présentation du pic pétrolier et de ses conséquences, projection du film “In transition 2.0” suivi d’un débat animé par nos soins, tenue d’un stand sur la transition sur les deux jours. Samedi 3 et dimanche 4 août. <http://les-saisons-musicales.fr/festival/>

Conférence-débat avec Pierre Sartor, auteur de “Hold-up sur le vivant, Éthique et manipulation, le bal des sementeurs” (Partenariats à confirmer : la Confédération Paysanne -Josie Riffaud-, La Ligue des Droits de l’Homme 33 -Brigitte Durafour-, Espace Marx..) 2^{ème} quinzaine sept <http://www.decitre.fr/auteur/827366/Pierre+Sartor/>

Rencontre périodique avec les lecteurs aquitains de La Revue Durable, autour du numéro d’été de juin à août : “Les Technologies de l’information et de la communication et l’impératif de sobriété.” (Partenariat avec La Machine à Lire...) 2^{ème} quinzaine de septembre, puis ensuite après chaque parution soit 5 dans l’année <http://www.larevuedurable.com/editions/49.0.php>

Les jeudis de l’écologie en partenariat avec Bordeaux IV Serge Latouche le jeudi 3 octobre

Conférence gesticulée avec Étienne Lecomte sur le thème des « fossiles »**, à Saint-Médard-en-Jalles, à l’invitation de, et en partenariat avec Saint-Médard en Transition. Étienne est unanimement reconnu pour sa compétence à faire passer le message de la transition énergétique. Confirmation en attente pour le vendredi 4 octobre

Projection du film “Polluting Paradise” et débat, à Libourne, en complément de la projection déjà faite à Bordeaux. En collaboration avec le collectif Lapouyade, en partenariat avec Cinéphiles en Libournais. Courant octobre, voire septembre <http://www.cinemasutopia.org/toulouse/index.php?id=1933&mode=film>

Conférence-débat avec Michel Sourouille, “L’urgence écologique de repenser la démographie”. Entre le 21 et 26 octobre. <http://biosphere.blog.lemonde.fr>

Projection du film Chasing Ice et débat, à Libourne, sur la réalité des changements climatiques. Partenariat en attente de confirmation avec TACA, et une ou deux associations libournaises. Un spécialiste national des risques naturels pourrait être présent. Début novembre, voire courant octobre, Cinéma Grand Écran, date à fixer. <http://taca.asso-web.com/evenement-197-chasing-ice-enprojection.html>

Les jeudis de l’écologie en partenariat avec Bordeaux IV Dominique Bourg le jeudi 7 novembre

Projection de “In transition 2.0” et débat à Sauveterre de Guyenne, en partenariat avec Entre-deuxmers n transition jeudi 28 novembre, sous réserve de confirmation. <http://www.intransitionmovie.com/fr/>

2ème Rencontre périodique avec les lecteurs aquitains de La Revue Durable, autour du numéro 'automne. (Partenariat avec La Machine à Lire...) 2ème quinzaine de novembre ou début décembre <http://www.larevuedurable.com/index.php>

Crises en France et en Colombie, quelles réponses dans les 2 pays ? (En appui de France Amérique Latine 33), 27 nov, ou 4 déc ou 2 déc à la Maison Éco Citoyenne.

Les jeudis de l'écologie en partenariat avec Bordeaux IV Hugues Stockel le jeudi 5 décembre

Autres actions en cours d'élaboration ou envisagées :

1. Conférence-débat à la future « Maison Éco-Citoyenne » à Artigues-près-Bordeaux,
2. Conférence-débat avec Dominique Prost sur l'urbanisme (2 interventions)
3. Conférence-débat avec François Brune, auteur de "Le bonheur conforme", excellent essai sur la normalisation publicitaire toujours d'actualité.
4. Conférence-débat sur l'énergie avec Gilles Droguou, des Amis de la Terre
5. Conférence-débat sur les limites à la croissance avec François Bouchet, animateur de l'Université Populaire de l'Environnement de la MNE Bx-Aquitaine
6. Conférence-débat avec Claudio Rumolino sur les coopératives de production d'ENR
7. Conférence-débat avec Simon Charbonneau sur le thème de la saturation des mondes (n°14 de la revue Entropia)
8. Conférence-bilan sur la transition énergétique. Climat /énergie avec Jean-Yves Rossignol ?
9. Conférence-débat avec Jacques Prades autour de son ouvrage "L'utopie réaliste : le renouveau de l'expérience coopérative".
10. Conférence-débat avec Olivier Sigaut sur le thème de la nature à l'école
11. Participation au 1er bilan de l'éco-quartier Darwin
12. Projection de "La voix du Vent, semence de transition" et débat
13. Mise au point d'un évènement commun avec l'ARTAC -Association Recherche Thérapeutique Anti-Cancéreuse-, (Professeur Belpomme)

Dans le cadre des jeudis de l'écologie, en partenariat avec l'Université de Bordeaux IV, outre le programme déjà prévu, nous envisageons de faire venir au 1er semestre 2014 et/ou en actions hors série fin 2013 :

- Guillaume Sainteny pour son livre Plaidoyer pour l'écofiscalité (partenariat avec CATA ?), fin septembre ?
- Jean Claude Guillebaud, sur le thème de la crise écologique
- Claude Villeneuve, titulaire de la Chaire Eco Conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, pour l'un de ses derniers livres à paraître.
- Philippe Gruca, pour son travail "Pourquoi lire Gunther Anders ?"